

tenue sous la présidence de Madame HOGEDez, assisté(e)
de Madame BUSIDAN et Madame RIDINGS, Conseillères
En présence de Monsieur PEYROT, Rapporteur public
Madame OLIVIER, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 1910794	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler la décision de rejet opposée à la demande de reconnaissance et d'indemnisation adressée par Monsieur D. Condamner le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (C.I.V.E.N.) à verser à Monsieur D les indemnisations suivantes en réparation des préjudices subis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	CABINET TTLA PARIS
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES MINISTERE DES ARMEES	
02)	DOSSIER N° 2010319	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler la décision de rejet au recours gracieux des époux R en date du 4 novembre 2020. Annuler la délibération 43/2020 du 21 juillet 2020 portant approbation du Plan local d'urbanisme de la commune Saint-Jean Saint-Nicolas.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Monsieur R
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	SCP TGA - AVOCATS

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2100400	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté municipal de la commune de Roquevaire n°UR83/2020 pris en date du 25 septembre 2020 refusant la demande de permis de construire n° PC 1308620R0009, ensemble la décision explicite de rejet du 17 décembre 2020 intervenue en réponse au recours gracieux formé Madame C à l'encontre de l'arrêté de refus susvisé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	SCP BOREL & DEL PRETE
Défendeur	COMMUNE DE ROQUEVAIRE	
04)	DOSSIER N° 2100765	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté municipal de la commune de Roquevaire n° UR 87/2020 pris en date du 16 octobre 2020 refusant la demande de permis de construire numéro PC 1308620R0011, ensemble la décision explicite de rejet du 18 décembre 2020 intervenue en réponse au recours gracieux formé par Monsieur C et Madame F à l'encontre de l'arrêté susvisé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C Madame F	SCP BOREL & DEL PRETE SCP BOREL & DEL PRETE
Défendeur	COMMUNE DE ROQUEVAIRE	
05)	DOSSIER N° 2102200	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté municipal de la commune de Roquevaire n° UR 05/2021 en date du 8 janvier 2021 refusant la demande de permis de construire n° PC 1308620R0019 déposée le 18 août 2020 par Monsieur C et Madame F.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C Madame F	SCP BOREL & DEL PRETE SCP BOREL & DEL PRETE
Défendeur	COMMUNE DE ROQUEVAIRE	

10 heures 00

06)	DOSSIER N° 2102203	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté municipal de la commune de Roquevaire n° UR 03/2021 en date du 8 janvier 2021 refusant la demande de permis de construire n° PC 1308620R0018 déposée le 18 août 2020 par Madame C.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	SCP BOREL & DEL PRETE
Défendeur	COMMUNE DE ROQUEVAIRE	
07)	DOSSIER N° 2103192	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler le permis modificatif N° 200514519H0003M02.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Madame B
Défendeur	Madame T COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS 2FIMMOS	Madame T SCP TGA - AVOCATS SCP ALPAVOCAT
08)	DOSSIER N° 2303567	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Annuler l'arrête de refus PC1302822B0060 du permis de construire 3 bâtiments et 3 logements, avec démolition de l'existant, sollicité par la SASU MELLIMMO sur un terrain 1067 Avenue du Peymian Parcelle cadastrée BC43 en zone UP2b du PLUI.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SASU MELLIMMO	Maître GAGLIANO Odile
Défendeur	COMMUNE DE LA CIOTAT	SCP BOREL & DEL PRETE

10 heures 00

09)

DOSSIER N° 2303660

RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 24 octobre 2022 de refus de permis de construire PC 1302822B0045 pris par la commune de La Ciotat.

Nom des parties

Demandeur

SASU MELLIMMO

Défendeur

COMMUNE DE LA CIOTAT

Représentants des parties

Maître GAGLIANO Odile

SCP BOREL & DEL PRETE

Arrêté le 22/04/2024

Le président du tribunal